

Service mer et littoral  
Pôle affaires maritimes

Commission nautique locale

Projet de modification de balisage des  
abords de l'île Chausey

Date : 8 juin 2022

## Procès verbal

### Contexte général / mission de la commission

En application des dispositions du décret n°86-806 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, la présente commission nautique locale est chargée de rendre un avis relatif à l'impact en termes de sécurité de la navigation et des activités maritimes

### **sur le projet de modification de balisage des abords de l'île Chausey**

La composition de la commission nautique locale ainsi que la liste des participants à cette séance figurent en annexe au présent procès-verbal.

### Introduction :

L'archipel de Chausey se compose de nombreuses petites îles et rochers supportés par un plateau rocheux largement découvert à marée basse. C'est une zone dont le trafic maritime est important (essentiellement pêche et plaisance) et qui présente de nombreux dangers.

Un système d'aide à la navigation maritime (feux à secteurs, bouées, espars...) permet aux usagers de la mer de se repérer dans cette zone riche en hauts-fonds.

Ces ouvrages, qui datent pour certains de plus d'un siècle, subissent des éléments naturels particulièrement durs, et nécessitent un entretien.

### **1/ Présentation du dossier :**

Le secteur Est de l'île présente à ce jour deux établissements de signalisation maritime, type « tourelles » construites en béton au début du 20ème siècle, en très mauvais état, irréparables et menaçant ruine à court ou moyen terme :

- ESM n°5001002 : Feu du Pignon / feu à secteur
- ESM n°5001025 : Tourelle La Canulette / cardinale Est

La ruine de ces deux ouvrages, et plus particulièrement celle du « feu du pignon » nécessite de repenser la signalisation maritime sur le secteur de l'archipel.

## **2/ Avis et recommandations de la CNL :**

### **Avis de la CNL :**

Les marins pratiques de la commission nautique locale émettent un avis favorable pour la procédure de modification du balisage du secteur Est de Chausey à titre d'essai. Cet avis favorable inclut :

- la création d'un ESM via la mise en place d'une nouvelle bouée active dite « Nord Est Chausey » sur le secteur Nord/Nord-Ouest de la tourelle « La Canuette » ;
- la modification des ESM actifs, bouées « Le Founet », « Les Ardentes », « La Catheue » : augmentation des portées nominales des feux ;
- la modification de l'ESM bouée « L'Anvers » : activation de la bouée ;
- suppression administrative des ESM « La Canuette » et « Le Pignon » et extinction du feu de la tourelle du Pignon.

### **Recommandations de la CNL :**

A titre liminaire, au regard des disponibilités du baliseur des phares et balises des Hauts-de-France dans la zone de Granville, il convient de préciser que la commission nautique locale statue sur des travaux qui vont intervenir de façon imminente. Les membres de la commission nautique locale auraient souhaité avoir davantage de temps pour réfléchir à la localisation de la nouvelle bouée et au nouveau dispositif de balisage.

S'agissant de la localisation de la nouvelle bouée dite « Nord Est Chausey », les membres de la commission nautique locale alertent le service des phares et balises sur plusieurs points :

- la bouée sera située sur des zones de pêche (trains de chalut) importantes pour l'activité de pêche, dans une zone où les obstacles physiques à la navigation sont déjà nombreux ;
- la pose d'une nouvelle bouée crée un nouvel obstacle à la navigation, là où la tourelle posée sur le rocher signalait un obstacle physique déjà existant.

Les membres de la commission signalent qu'une localisation de la bouée plus au Sud-Est pourrait permettre de libérer les routes de pêche impactées. Cette possibilité sera étudiée lors de la seconde réunion de la commission nautique locale, après mise en place temporaire du nouveau balisage pendant un an.

La procédure d'essai ayant une durée d'un an, les membres de la commission nautique locale formulent la demande au service des phares et balises d'une concertation en amont de l'échéance avec l'ensemble des usagers de la zone. Une nouvelle commission nautique locale, à l'issue de la procédure d'essai, sera mise en place pour valider la solution de balisage proposée ou au contraire pour la modifier si des problématiques d'usages ou de sécurité maritime se posent.

Les membres pratiques de la commission nautique locale se sont interrogés sur l'information aux usagers de ce nouveau balisage. Le service des phares et balises garantit une information des usagers selon les procédures habituelles : avis aux navigateurs, avis préparatoire et avis de réalisation des travaux. L'ensemble des modifications seront également diffusées par une mise à jour des instructions nautiques et cartes marines.



## **ANNEXE UNIQUE**

**Commission nautique locale relative au :**

**projet de modification du balisage des abords de l'île Chausey.**

Granville, le 8 juin 2022  
liste des présents

### ***Membres titulaires de la commission :***

**Madame l'administratrice de 2ème classe des affaires maritimes Aude DUVAL-MOLINOS, cheffe du pôle affaires maritimes du service mer et littoral de la DDTM 50, représentante du Préfet maritime et du Préfet de la Manche, Présidente**

Monsieur Philippe BOUILLON , président de la station SNSM de Saint-Martin de Bréhal

Monsieur Didier LEGUELINEL, président du comité des pêches de Granville

Monsieur Lysandre LEMAIGRE, pilote du port de Granville

Monsieur Gilles LEZAN, président du Yacht Club de Granville

Monsieur Lucien POIROT, représentant de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs

### ***Représentants du service des Phares et Balises:***

Madame Delphine FOUCOIN-MICHEL, chargée de mission information nautique et conformité à la subdivision des phares et balises de la Manche

Monsieur Bruno LEROUX, chef du pôle des phares et balises de Granville

Monsieur Dominique TRON, adjoint au chef du pôle des phares et balises de Granville

### ***Autres participants :***

Monsieur Sacha HAOUSSINE, pôle affaires maritimes de la DDTM 50